



- N O U V E A U -

TOUT MATÉRIAU PERMIS

POIDS MAXIMUM : 350 GRAMMES

NOUVELLE CATÉGORIE : IMPRESSION NUMÉRIQUE



42, rue Ste-Anne  
Ville-Marie (Québec) Canada J9V 2B7  
Tél. : 819 622-1362  
Télé. : 819 622-0408  
Courriel : [salleag@tlb.sympatico.ca](mailto:salleag@tlb.sympatico.ca)  
[biam.augustinchenier.net](http://biam.augustinchenier.net)

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

### 1. ARTISTES PROFESSIONNELS

L'exposition est ouverte aux artistes professionnels en arts visuels au sens de la **Loi S-32, 01** sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, chapitre II (articles 7 et 8) :

7- A le statut d'artiste professionnel, le créateur du domaine des arts visuels qui satisfait aux conditions suivantes :

- 1- il se déclare artiste professionnel;
- 2- il crée des œuvres pour son propre compte;
- 3- ses œuvres sont exposées, produites, publiées, représentées en public ou mises en marché par un diffuseur;
- 4- il a reçu de ses pairs des témoignages de reconnaissance comme professionnel, par une mention d'honneur, une récompense, un prix, une bourse, une nomination à un jury, la sélection à un salon ou tout autre moyen de même nature.

8- L'artiste qui est membre à titre professionnel d'une association reconnue ou fait partie d'un regroupement reconnu en application de l'article 10 (par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes), est présumé artiste professionnel.

### 2. CATÉGORIES D'EXPOSITION

- 1- Peinture
- 2- Dessin
- 3- Estampe (procédé traditionnel)
- 4- Impression numérique (incluant photographie)
- 5- Relief et Sculpture

### 3. DIMENSION ET POIDS

Oeuvre bidimensionnelle : 7,5 x 10 cm (3 x 4 pces) maximum.  
Mesure maximale du support : 15 x 20 cm (6 x 8 pces).

Oeuvre tridimensionnelle : 7,5 x 7,5 x 10 cm (3 x 3 x 4 pces) incluant le socle ou support, maximum.

Poids maximum : 350 grammes.

### 4. PRÉSENTATION

Toute œuvre doit :

- a) être signée;
- b) porter un titre et une flèche au revers, y indiquant le sens de l'œuvre;
- c) être non encadrée. Pour les artistes voulant protéger une œuvre fragile, le montage sur un fond de couleur neutre est obligatoire;
- d) indiquer le prix de vente de l'œuvre en argent canadien. Un prix minimum de 40\$ sera établi par la BAM!; les œuvres seront assurées pour une valeur maximum de 1000\$.

La **Biennale d'art miniature Internationale** assumera la présentation professionnelle des œuvres.

### 5. FRAIS

- 30\$ pour la première œuvre;
- 15\$ pour la deuxième œuvre.

L'artiste peut présenter au maximum deux œuvres. Les frais sont payables en devises canadiennes ou américaines.

### 6. LE JURY

Le jury est composé de personnes reconnues dans le domaine des arts visuels. Le jury (au nombre de trois) devra primer une œuvre dans chaque catégorie. Les décisions du jury (œuvres acceptées et œuvres primées) sont finales et sans appel.

### 7. PRIX

- Prix d'honneur : 1 000 \$ et Prix Augustin-Chénier (exposition solo avec cachet)
- Prix du public : 500 \$
- Prix d'excellence : 500 \$ par catégorie
- Prix régional : 500 \$

### 8. COMMISSION DE VENTE

Toute œuvre présentée à l'exposition est automatiquement mise en vente. La **Biennale d'art miniature Internationale** déduira une commission de 30% du prix de vente, indiqué par l'artiste sur le formulaire d'inscription, pour toutes les œuvres vendues par son intermédiaire.

### 9. DROIT DE REPRODUCTION

L'artiste accorde à la **Biennale d'art miniature Internationale** une licence non exclusive et transférable lui permettant de reproduire, publier et communiquer par télécommunication toute représentation de l'œuvre ou des œuvres qu'il présente dans le cadre de la **BAM!** à des fins de promotion de l'événement. Cette licence ne comporte pas de limite territoriale ni de temps.

### 10. ASSURANCES

La **Biennale d'art miniature Internationale** assume la responsabilité des œuvres perdues ou endommagées sur les lieux mêmes pour une valeur n'excédant pas 1 000 \$. La Corporation ne se tient pas responsable des dommages en cours de transport vers ou depuis la **Biennale d'art miniature Internationale**.

### 11. RETOUR

Toutes les œuvres non vendues et non sélectionnées seront retournées à l'artiste au cours des 3 mois suivant la clôture de l'exposition dans le même état qu'à leur réception.

### 12. PUBLICATION

La **Biennale d'art miniature Internationale** publiera un document contenant le nom des jurés ainsi que les reproductions des œuvres et une courte biographie des lauréats.

### 13. DATE DE L'EXPOSITION

4 juin au 12 septembre 2010

### 14. ENDROIT

Salle Augustin-Chénier, Ville-Marie.

### 15. TOUT ENVOI DOIT CONTENIR

- Le formulaire d'inscription dûment complété;
- Les œuvres présentées à l'exposition/concours;
- Les frais d'inscription;
- Un curriculum vitae de deux pages maximum avec formation, expositions et réalisations;
- Une présentation écrite de l'œuvre d'une page maximum.

### 16. DATE LIMITE

1<sup>er</sup> février 2010

### 17. EXPOSITION ITINÉRANTE

Les œuvres sélectionnées et primées feront partie d'une exposition itinérante qui pourrait circuler entre octobre 2010 et mars 2011. En décembre 2010, l'exposition sera présentée au **Museo de arte contemporáneo latinoamericano** (MACLA) de La Plata, capitale de la province de Buenos Aires en Argentine.

### 18. CONFIRMATION DE RÉCEPTION ET PARTICIPATION SUR LE SITE INTERNET

Un avis de réception et une confirmation de participation seront envoyés dès réception par courriel. Les deux listes (Artistes inscrits et Artistes participants) seront mises en ligne en avril 2010.

La **Biennale d'art miniature Internationale** bénéficie du soutien du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec et de la Ville de Ville-Marie.

Culture,  
Communications et  
Condition féminine

Québec



Ville de  
Ville-Marie



## COORDONNÉES DU PARTICIPANT

Espace réservé à l'administration. Ne rien inscrire S.V.P.

Adresse postale complète  
(sera utilisée exactement comme écrit pour le retour des œuvres)

---

---

---

---

---

---

Adresse postale complète  
(sera utilisée exactement comme écrit pour le retour des œuvres)

---

---

---

---

---

---

Téléphone \_\_\_\_\_ Télécopieur \_\_\_\_\_

Courriel \_\_\_\_\_

Site web \_\_\_\_\_

Signature. En signant, j'accepte les conditions de participation BAM! \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Espace réservé à l'administration.  
Ne rien inscrire S.V.P.

Pré-sélectionné

Refusé

### Raisons

Conditions de participation (1 à 4)

Jury

### ŒUVRE N°1

Espace réservé à l'administration.  
Ne rien inscrire S.V.P.

Payé

#### CATÉGORIE

Peinture  Dessin  Estampe  Impression numérique  Relief et sculpture

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Médium \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_ Poids de l'œuvre \_\_\_\_\_

Prix en devises canadiennes incluant 30% de commission

**FRAIS ŒUVRE N°1 CAN \$ 30,00**

Paiements faits à l'ordre de Corporation Augustin-Chénier inc. (BIAM).

### ŒUVRE N°1

Artiste \_\_\_\_\_

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

S.V.P. remplir le libellé

### ŒUVRE N°2

Espace réservé à l'administration.  
Ne rien inscrire S.V.P.

Payé

#### CATÉGORIE

Peinture  Dessin  Estampe  Impression numérique  Relief et sculpture

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

Médium \_\_\_\_\_

Année \_\_\_\_\_ Poids de l'œuvre \_\_\_\_\_

Prix en devises canadiennes incluant 30% de commission

**FRAIS ŒUVRE N°2 CAN \$ 15,00** **TOTAL :**

### ŒUVRE N°2

Artiste \_\_\_\_\_

Titre de l'œuvre \_\_\_\_\_

S.V.P. remplir le libellé

## RÉSUMÉ DU PARCOURS ARTISTIQUE

Expositions importantes :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Prix :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

À quelle édition de la BIAM du Témiscamingue avez-vous participé ?

1<sup>re</sup> 1992  2<sup>e</sup> 1994  3<sup>e</sup> 1996  4<sup>e</sup> 1998  5<sup>e</sup> 2000  6<sup>e</sup> 2002  7<sup>e</sup> 2004  8<sup>e</sup> 2006  9<sup>e</sup> 2008

J'accepte, si mes œuvres sont primées ou sélectionnées, qu'elles fassent partie de l'exposition itinérante (voir point 17) en 2010-2011.

Signature \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_